

**DECRET N° 2004-253 DU 04 MAI 2004**

Portant approbation du budget prévisionnel du  
Centre de Promotion des Investissements (CPI)  
pour l'exercice 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n°2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret 2003-479 du 1<sup>er</sup> décembre 2003 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2004-137 du 18 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé du Plan de la Prospective et du Développement ;
- Vu** le décret n°99-514 du 2 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie;
- Vu** le décret n°98-298 du 20 juillet 1998 portant création du Centre de Promotion des Investissements (CPI) et approbation de ses Statuts et le décret n°2000 - 338 du 14 juillet 2000 qui l'a modifié;
- Sur** rapport du Ministre d'Etat Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 avril 2004 ;

## **DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Promotion des Investissements pour l'exercice 2004 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 mai 2004

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**

Le Ministre d'Etat Chargé du Plan,  
de la Prospective et du Développement,



**Bruno AMOUSSOU**

Le Ministre des Finances et de l'Economie,



**Grégoire LAOUROU**

**Ampliations** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPPD 4 MCPTN 4 MFE 4  
Autres ministères : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3  
UNIPAR-FDSP 02 – JO 1.